

LEXIQUE



Partenaire signataire régional

Organisme régional désigné par les MRC pour administrer et gérer la convention d'aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la région. Au Bas-Saint-Laurent, c'est le Collectif régional de développement (CRD) qui remplit ce rôle.

Convention d'aide financière

Convention intervenue entre le partenaire signataire régional (CRD), les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale définissant les modalités administratives des sommes issues du Fonds québécois d'initiatives sociales au Bas-Saint-Laurent.

Partenaire

Organisation impliquée dans les Alliances pour la solidarité (ex : organisme communautaire, ministère, institution...).

Plan d'action régional concerté (PARC)

Document qui présente le mode de fonctionnement, l'état de la situation des enjeux liés à la pauvreté, les priorités d'action, les modalités de gestion de la mesure des Alliances pour la solidarité dans une région. Au Bas-Saint-Laurent, ce document est adopté par la Table de développement social et de lutte à la pauvreté et est approuvé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Plan de territoire

Planification territoriale, réfléchi et préparée par la concertation territoriale, qui mentionne les priorités d'action du territoire, les transformations souhaitées et les initiatives choisies pour atteindre ces transformations.

Mode de fonctionnement territorial

Manière de fonctionner d'un territoire (gouvernance) afin d'élaborer des initiatives et de poser des actions visant à prévenir et lutter contre la pauvreté. Le mode de fonctionnement d'un territoire décrit les instances d'un territoire, leur composition, leurs rôles et responsabilités, ainsi que le niveau d'imputabilité et de décision de ces espaces. Il décrit également les canaux de communication mis en place entre ces instances.

Concertation territoriale

Ensemble de la démarche de l'Alliance pour la solidarité d'un territoire de MRC. Rassemble toutes les instances d'un territoire (assemblées, comités de travail, unités, comités de coordination, etc.).

Organisme porteur

Organisme qui reçoit du financement, par le biais d'un protocole d'entente conclu avec le CRD, afin de réaliser une initiative.

Initiative

Action ou projet visant l'atteinte d'une transformation souhaitée, en lien avec les priorités d'un territoire et qui s'inscrit dans un plan de territoire

Protocole

Document régissant les modalités administratives concernant le financement d'une initiative (entente entre le CRD et un organisme porteur).

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

Fonds qui sert à financer les Alliances pour la solidarité.

PLP4

4^e plan de lutte à la pauvreté (aussi appelé PAGMAP)

PAGMAP

Plan d'action gouvernemental : Mobiliser. Accompagner. Participer. (Aussi appelé PLP4)

Alliance pour la solidarité

Mesure du Plan de lutte à la pauvreté du gouvernement du Québec déployée au moyen d'une entente visant à confier à des partenaires régionaux, la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), pour financer des projets en région à partir de priorités identifiées. Les Alliances pour la solidarité agissent pour prévenir et contrer la pauvreté par le biais d'un plan d'action concerté.

ESDS

Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent